



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Women's Board Educational Cooperation Society, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Garantir un accès abordable aux technologies de l'information et de la communication pour les jeunes filles et les femmes

En 2003, dans la conclusion de la quarante-septième session de la Commission de la condition de la femme adoptée d'un commun accord, les participants ont exhorté le Gouvernement et d'autres organismes et programmes concernés de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les organisations de la société civile et les organisations privées, à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication.

Près de 15 ans plus tard, à l'instar d'autres pays en développement, le Nigéria demeure dans l'incapacité d'offrir à ses citoyens un accès abordable à Internet et aux technologies de l'information et de la communication. En 2014, le rapport d'accessibilité élaboré par l'Alliance pour un Internet à la portée de tous (A4AI) notait que près de 60 % de la population mondiale (dont la plupart réside dans des pays en développement) n'était pas connectée. Près de 70 % des ménages habitant dans les pays en développement n'ont pas accès à Internet et, si le taux de pénétration d'Internet a considérablement augmenté au cours des dernières années, la situation évolue encore assez lentement. Selon ce même rapport, ce sont les femmes qui connaissent le plus de difficultés à trouver un accès à Internet financièrement abordable. Sur les deux milliards de personnes vivant dans les pays en développement et émergents privées d'accès à Internet pour des raisons économiques, les femmes font partie du groupe ayant le moins de chances de bénéficier d'un accès abordable.

Au Nigéria, plusieurs organismes publics et organisations ont des programmes de renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et de la communication à destination des jeunes filles et des femmes. Toutefois, ces initiatives n'ont pas permis d'obtenir les résultats espérés ou attendus dans la mesure où elles ne s'inscrivent pas dans une politique nationale d'égalité d'accès et de participation aux technologies de l'information et de la communication. Il s'agit en fait d'interventions sporadiques détachées car menées directement par les organisations concernées, en parallèle à la politique nationale, avec le soutien d'organismes donateurs.

De ce fait, les pouvoirs publics ne disposent pas des ressources et de l'appui nécessaires pour garantir la viabilité et la continuité de ces initiatives. Parmi les autres facteurs limitant l'efficacité des mesures prises figurent notamment la méconnaissance des avantages que l'on peut retirer des technologies de l'information et de la communication, le degré d'acceptation des femmes dans ce secteur (toujours dominé par les hommes), l'absence de financement à long terme permettant de soutenir les initiatives, le niveau de pauvreté et d'éducation des femmes.

Dans le cadre des programmes visant à transmettre aux participantes les compétences nécessaires à leur autonomisation, l'association Women's Board Educational Cooperation Society veille à inclure une formation aux technologies de l'information et de la communication.

L'une de ces initiatives s'est ainsi appuyée sur une offre de Google visant à former les étudiantes de l'une de nos écoles hôtelières, Wavecrest College of Hospitality, aux compétences numériques. Cette formation a permis de familiariser les étudiantes avec les techniques de commercialisation numérique et les débouchés en ligne. Elle a contribué à l'autonomisation des jeunes filles, à mesure qu'elles

apprenaient à établir une forte présence en ligne, améliorer la satisfaction des clients, définir leur entreprise et attirer de nouveaux clients.

Ces compétences sont essentielles à l'autonomisation des femmes, en particulier dans le domaine de l'hôtellerie, à mesure qu'elles prenaient conscience des vastes possibilités qui s'offraient à elles.

Toutefois, c'est une chose de faire connaître aux femmes les avantages des technologies de l'information et de la communication, et c'en est une autre de mettre ces technologies à la disposition et à la portée des femmes et du public. En raison de leur niveau de pauvreté, la plupart des filles et des femmes n'ont pas les moyens de s'acheter un smartphone qui leur permettrait d'accéder facilement à Internet. Et celles qui le peuvent, n'ont pas toujours les moyens d'avoir une connexion constante à Internet.

L'absence d'ordinateurs en état de marche dans les écoles et les maisons est un autre problème. En effet, la plupart des écoles publiques ne disposent pas d'une salle informatique opérationnelle pour que les élèves acquièrent les compétences essentielles en informatique grâce auxquelles ils pourront comprendre tout ce que les technologies de l'information et de la communication peuvent leur apporter.

Comme nous avons pu le constater dans le cadre d'un projet mené auprès d'élèves de certaines écoles secondaires publiques de Lagos, les connaissances des filles en informatique étaient souvent faibles ou inexistantes. Il s'agissait d'aider les élèves à lire et à faire leurs devoirs après l'école en vue d'améliorer leurs notes et une formation de base à l'informatique a dû être ajoutée quand des lacunes dans ce domaine ont été constatées. Toutefois, les résultats ont été limités, car les filles ne pouvaient s'exercer que lorsqu'elles étaient dans le centre où se trouvaient les ordinateurs, n'ayant accès à un ordinateur ni à la maison ni à l'école.

Il est donc urgent d'intervenir pour que les technologies de l'information et de la communication soient un outil d'autonomisation des femmes.

À cet effet, nous voudrions faire les recommandations suivantes :

- Les écoles publiques doivent offrir une formation de base en informatique dès le niveau primaire en veillant à ce que les enseignants et les ressources pédagogiques soient disponibles dans les établissements;
- Les pouvoirs publics doivent faire en sorte que l'ensemble de la population puisse se permettre de s'abonner à Internet, de sorte que les débouchés économiques en ligne soient accessibles au plus grand nombre, en particulier aux femmes, qui doivent prendre soin de leur famille et ont souvent besoin de travailler à domicile;
- Les pouvoirs publics doivent également encourager les entreprises locales à produire des ordinateurs en leur accordant des exonérations ou des allègements fiscaux, de façon à réduire le coût d'achat d'un équipement informatique;
- Enfin, il convient de mettre en place des centres d'accès publics tels que des télécentres ou des centres d'information, en particulier dans des institutions existantes, comme les centres de santé, les écoles et les centres communautaires.